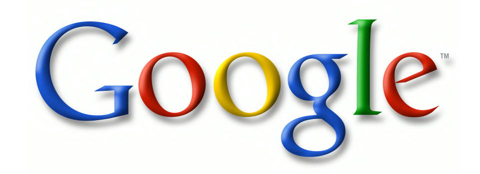






Calendrier de 1540 à 1544. — **Privilége du** 25 **novembre** 1525.

Cette édition, imprimée en 1539, contient la figure grotesque.

Biblioth. nat., B (*Invent.* 2913), Rés.

F. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris, chez Regnault*, 1540. Pet. in-8, lettres rondes.

Brunet, *Manuel*, II, 1753.

G. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris, chez Odin Petit* / [1541]. In-8.

Biblioth. Méjanes, à Aix, nº 15944.

H. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris*, *par Ant. Bonnemère*, 1544. Pet. in-8.

Brunet, *Manuel*, II, 1753.

Les trois dernières éditions sont d'un format trop petit pour qu'on ait pu y insérer les bois des grandes éditions gothiques.

PIERRE GRINGORE

ET

LES COMÉDIENS ITALIENS

PAR

ÉMILE PICOT



PARIS
DAMASCÈNE MORGAND & CHARLES FATOUT
LIBRAIRES
55, PASSAGE DES PANORAMAS, 55

1878

sion, mais le graveur, qui était sans doute des amis de Gringore, n'abandonna pas son idée, et c'est lui encore qu'il représenta sous la figure de l'homme agenouillé, que quatre brigands vont mettre à mort.

Le psaume V (*Verba mea auribus percipe*, *Domine*), dont la traduction accompagne la figure, rend du reste fort bien les sentiments d'aigreur qui devaient être au fond de l'âme du poëte :

En me prestant, sire Dieu, tes oreilles,
Veulles entendre a ma plainte et clameur,
Car tu sais bien, o facteur des merveilles,
Comme je suis en grand doubte et tremeur.

. . . .

Les mal vueillans, gens rempliz de injustices,
Seront de toy arriére deboutez,
Ne a te veoir n'auront point leurs delices,
Mais au tourment d'Enfer seront boutez.

. . . .

Mon seigneur Dieu, plaise a toy me conduire
A cheminer justement en ta loy;
Mes ennemis tachent a me seduire;
Monstre toy dont mon regent et mon roy.

Car a telz gens, plains de malignité,
Amour n'y est, ne confidence ou grace,
Et en leur bouche il n'y a verité :
Leur cœur est vain et rempli de falace.

De leur gosier il ne sort que laidure
Et faulx blason, tout ainsy promptement
Que d'un sepulchre infect et plain d'ordure,
Pour ce, mon Dieu, fais en ton jugement.

La planche refaite, qui a été insérée dans les *Chantz royaulx*, n'offre aucun intérêt particulier; elle se retrouve à la même place dans les diverses éditions de ce recueil que nous avons eues sous les yeux. Quant à la Passion grotesque, elle reparaît dans une édition de 1540.

Avec le temps on oublia et la gravure satirique insérée dans le volume de Gringore, et les circonstances dans lesquelles elle avait été exécutée.

PIERRE GRINGORE

ET LES

COMÉDIENS ITALIENS SOUS FRANÇOIS Ier

Parmi les poëtes dramatiques du commencement du XVIe siècle, il n'en est pas de plus connu que Pierre Gringore. Ce n'est pas que ses ouvrages, dont une partie seulement a été réimprimée [1], aient trouvé beaucoup de lecteurs dans le grand public ; c'est à des circonstances extérieures qu'il doit presque toute sa renommée actuelle. L'auteur de *Notre-Dame de Paris* lui a donné, après plus de trois siècles, un regain de popularité, en lui assignant une place dans son livre ; plus récemment Théodore de Banville l'a mis en scène dans une agréable comédie, qui est restée au répertoire du Théâtre-Français. Il y a loin, il est vrai, du Gringore de la réalité à celui que nous ont représenté Hugo et Banville ; l'un et l'autre ont usé des priviléges accordés aux poëtes, pour transporter leur héros dans un temps assez éloigné de celui où il a vécu et pour lui prêter des aventures romanesques.

Deux gravures extraites d'un des ouvrages de Gringore, gravures que nous avons fait reproduire, nous fournissent l'occasion de dire quelques mots de la carrière dramatique de ce curieux auteur. Il importe de fixer tout d'abord l'époque à laquelle il a vécu.

1. MM. Charles d'Héricault et Anatole de Montaiglon ont publié, en 1858, e tome Ier des *Œuvres complètes de Gringore*. Cette publication, interrompue pendant vingt ans, est reprise en ce moment par les soins de MM. de Montaiglon et de Rothschild.

I

Nous ignorons la date exacte de la naissance de Gringore ; nous savons seulement qu'il était Normand[1]. Le plus ancien de ses ouvrages, portant une date certaine, le *Chasteau de Labour*, parut en 1499, mais il est probable que, depuis plusieurs années, il composait avec succès des pièces de théâtre. On verra en effet plus loin, que, dès 1501, il fut chargé par les magistrats parisiens de composer un mystère pour une entrée solennelle ; il fallait qu'il fût dès lors chef de troupe et qu'il se fût fait un nom comme « compositeur ». Il est permis de croire qu'il avait bien trente ans à cette époque ; il avait dû naître, par conséquent, vers 1470.

Le seul renseignement biographique précis que nous possédions sur Gringore a été extrait par M. Jal des registres de l'église Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Notre poëte y contracta mariage avec Catherine Roger le 30 mai 1518[2]; il devait alors approcher de la cinquantaine. En 1527, Gringore publia ses *Notables*, *Enseignemens*, *Adages et Proverbes*, ainsi que la seconde édition de ses *Heures*. Nous ne savons plus rien de sa vie à partir de cette année.

Gringore prend sur le titre, ou à la fin de plusieurs de ses ouvrages, le surnom de « Mére Sotte ». Il suffit de renvoyer aux *Folles entreprises* (éd. de Pierre le Dru, à Paris, 1505[3]), aux *Abus du Monde* (éd. de Rouen, s. d., mais vers 1509), aux *Fantaisies de Mére Sotte* (1516) et aux *Menus Propos de Mére Sotte* (1521). Notre poëte appartenait donc à la confrérie des « Sotz » parisiens.

1. Il devait être de Caen, comme semblent le prouver les documents réunis par l'abbé de la Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, III, 344-348.

2. Jal, *Dictionnaire critique*, 2e édit., 1317.

3. Le même titre nous apprend que Gringore demeurait alors « près du bout du pont Nostre Dame ».

Cette confrérie, fort mal connue, paraît avoir succédé à l'association des *Enfans* ou *Galans sans soucy*, dont nous perdons la trace à la fin du xv[e] siècle[1]. Les « Sotz » avaient à leur tête un « prince », qui était un des suppôts du « Roy de la Bazoche » et qui avait séance au parquet de la justice lorsqu'il s'y trouvait. Ce détail, qui nous est révélé par Miraulmont[2], est confirmé par les pièces du célèbre procès qui eut lieu, au commencement du xvii[e] siècle, entre Angoulevent et les Confrères de la Passion. Une pièce imprimée en 1607 porte le titre suivant : *Arrest du Royaume de la Basoche donné au profit du sieur d'Angoulevent, valet de chambre du Roy, prince des Sots et premier chef de la sottie de l'Hostel de Bourgongne et Isle de France, etc.*

Les Sots, comme le montre le titre que nous venons de rapporter, étaient dans la dépendance de la Bazoche, tandis qu'ils traitaient avec les Confrères de la Passion sur le pied de l'égalité. C'étaient eux qui représentaient les sotties et les farces qui accompagnaient les mystères, joués par les Confrères. Les Sots possédaient, à ce que nous apprend un acte de 1543[3], une

1. La manière dont Marot parle des « Enfans sans soucy » dans la célèbre ballade qu'il leur a consacrée (édit. Jannet, II, 61) permet de penser que, au commencement du xvi[e] siècle, ce nom ne désignait plus une association particulière, mais s'appliquait à tous ceux qui aimaient à « saulter, danser, chanter a l'advantage » et que leur goût entraînait vers le théâtre.

On doit certainement chercher l'origine des confréries de « Sotz » dans les fêtes des fous et autres cérémonies grotesques qui se célébraient au moyen âge, mais leur nom donnait lieu à un calembour qui charmait nos ancêtres. Le « prince des Sotz « était en même temps le « prince des Sauts » ; aussi vit-on des acteurs rouennais prendre le nom de « Sobres Sotz », par une allusion aux « soubresauts ». Voy. Stecher, *La Sottie française et la Sotternie flamande* (Bruxelles, 1877, in-8), 4; cf. Fournier, *Théâtre français*, 420.

2. *Recueil des statuts, ordonnances, etc., du Royaume de la Basoche* (Paris, 1654, in-8), ap. Fabre, *Études historiques sur les clercs de la Bazoche* (Paris, 1856, in-8), 148.

3. Voy. *Recueil des principaux Tiltres concernant l'acquisition de la propriété des masure et place où a esté bastie la maison appelée vulgairement l'Hostel de Bourgongne...* (Paris, 1632, in-4), 9-23 ; — Félibien, *Histoire de Paris*, Preuves, III, 781-785. Cf. *Histoire du Théâtre François*, I, 55 ; — Douhet, *Dictionnaire des Mystères*, 640.

maison dite des « Sotz attendans », sise rue Darnétal. C'était là, ainsi que le nom l'indique, qu'ils se réunissaient quand ils devaient prêter leur concours aux Confrères, dont le théâtre était à proximité. Ceux-ci jouèrent en effet, jusqu'en 1539, à l'hôpital de la Trinité, situé à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Darnétal[1].

Les Sots donnaient également des représentations composées tout entières de pièces de leur répertoire, ainsi qu'on le voit par les mystères et autres productions de Gringore, dont nous donnons plus loin la liste, et notamment par *le Jeu du Prince des Sotz* donné aux Halles de Paris en 1512. Parfois aussi, ils parcouraient la province, comme nous l'apprend une requête inédite de Jean du Pont-Alais, adressée en 1529 ou 1530 à « Messieurs de la Cour ». Jeté en prison pour quelque imprudence de langage, le célèbre comédien sollicite sa mise en liberté et il ajoute :

Or est ainsy qu'en diverses provinces
Je suys allé pour resjouyr les princes
De jeux plaisans, traduictz en joyeux verbes,
Propos nouveaulx, non d'oultrageux proverbes,
Comme avez veu, tant Anjou que Poitou,
Auvergne aussy, partout, je ne sçay ou[2].

Il ne semble pas que Gringore ait jamais occupé dans la confrérie des Sots d'autres fonctions que celle de « Mére Sotte ». Ce titre était donné, selon toute vraisemblance, à celui qui

1. En 1539, les Confrères furent forcés de quitter l'hôpital de la Trinité; ils s'établirent alors à l'hôtel de Flandres, près de la rue Coquillière actuelle, mais leur nouveau théâtre fut démoli en 1543. Leur installation à l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, date de l'année 1548.

2. Biblioth. nat., Ms. fr., n° 2206, f. 191. — Les Confrères de la Passion donnaient eux aussi des représentations en dehors de Paris. Ainsi, par suite d'un arrangement intervenu, vers 1550, entre eux et la confrérie établie sous le même nom à Rouen, ils envoyèrent chaque année quelques-uns des leurs jouer la *Passion* dans cette dernière ville, moyennant salaire. Voy. Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du Théâtre à Rouen.* (Rouen, 1868, gr. in-8), 39.

se chargeait d'alimenter le répertoire du théâtre. Le « prince » devait présider les assemblées, diriger ses camarades ; c'était en un mot le directeur de la troupe. Nous ignorons qui exerçait les fonctions de prince à l'époque de Gringore. Jehan du Pont-Alais prend ce titre en tête de la seconde édition des *Contreditz de Songecreux*, qui parut en 1532, mais il est certain qu'il n'était pas revêtu de cette dignité en 1512 ; en effet, dans la sottie qui ouvre *le Jeu du Prince des Sotz*, Gringore donne à Du Pont-Alais un rôle fort différent de celui qui est rempli par le prince.

Après Du Pont-Alais, les seuls dignitaires de la confrérie qui nous soient connus sont Anthoine Caillé, « Maire Sotte », cité en 1538[1], et Angoulevent, « Prince des Sots », qui fit son entrée en 1605 et que nous suivons jusqu'en 1617[2].

1. Voy. le *Recueil* cité ci-dessus, pp. 25-33 ; Félibien, *Hist. de Paris*, Preuves, III, 781-785.

2. Voy. les pièces citées par Brunet, v° *Angoulevent* et *Prince des Sots.*

II

Après avoir résumé ce que l'on sait de l'association dramatique à laquelle Gringore appartint, il nous paraît utile de dresser une liste des pièces composées par lui pour le théâtre. Voici, par ordre chronologique, l'indication de toutes celles qui nous sont parvenues, ou qui nous sont connues par des actes authentiques :

1501 (25 novembre). — « Jehan Marchand[1], charpentier de la GrandCoignée, et Pierre Gringoire, compositeur », reçoivent de la ville de Paris une indemnité de cent livres « pour avoir fait et composé le mystére fait au Chastelet à l'entrée de M. l'archiduc [Philippe d'Autriche[2]], ordonné les personnages, iceux revestus et habillés, ainsi qu'en mystére e[s]toit requis, et pareillement d'avoir fait les e[s]chafaux qui e[s]toient à ce necessaires. »

Sauval, *Antiquités de Paris*, III, 534.

1503. — Une nouvelle indemnité de cent livres est accordée aux mêmes personnages pour le mystère représenté à la porte du Châtelet lors de l'entrée d'Anne de Bretagne. Ils avaient reçu, l'année précédente, pour cet objet, un premier à-compte de cinquante livres.

Sauval, III, 537 ; cf. 534.

Vers 1510. — Il convient probablement d'attribuer à Gringore une sottie intitulée : *Les Sotz nouveaulx farcez, couvez*, qui est

1. Jehan Marchant, dit le jeune, était le charpentier ordinaire d'Anne de Bretagne. Voy. Le Roux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, IV, 102.

2. Voy. sur cette entrée le curieux journal imprimé par Chmel, *Die Handschriften des k. k. Hofbibliothek in Wien*, II (Wien, 1848, in-8), 560-563.

citée dans la célèbre *Farce du Vendeur de livres*, sous le nom de *Farce des Nouveaux Ponus*[1]. La seule édition des *Sotz nouveaulx*, qui nous soit connue, porte en effet sur le titre le bois de « Mére Sotte », représentant trois sots avec la devise : *Tout*



par Raison, *Raison par tout*, *Par tout raison*[2]. Au commencement du xvie siècle ce bois ne figure que sur le titre d'ouvrages imprimés pour Gringore, et nous sommes d'autant plus disposé à le considérer comme une propriété particulière du poëte, qu'il se trouve sur divers volumes sortis de presses différentes, mais tous signés de son nom ou de son acrostiche[3]. La sottie a dû être

1. Le Roux de Lincy et Michel, *Rec. de Farces*, II, n° 40, p. 13; — Mabille, *Choix de Farces, Soties et Moralités,* II, 203, 221. Les sots disent en effet, au début de la pièce, qu'ils sont

Tous *nouveaulx ponnus* et esclos

et chacun d'eux raconte comment il a été « ponnu ». La sottie dont nous parlons ne contient pas d'allusion qui permette d'en fixer la date précise, mais aucune des pièces citées dans la *Farce du Vendeur de livres* ne paraît postérieure au commencement de l'année 1514.

2. Voy. Brunet, *Manuel*, II, 1747.

3. Parmi les livres avec la marque des trois sots que mentionne M. Brunet, relevons seulement les suivants : *Les folles Entreprises* (Paris, Pierre le Dru, 1505), les *Fantaisies de Mére Sotte* (Paris, veufve Jehan Trepperel, 1525) et les *Menus Propos de Mére Sotte* (Paris, Philippe le Noir, 1525).

jouée sur le théâtre de Rouen, car elle contient deux allusions à cette ville, et l'on y relève des mots normands, tels que : *thorieau*, *jergault*, *ouayson*, *jouen*, *choquart*, *dringue*, etc. Aussi bien Gringore était-il Normand et trouve-t-on dans ses premiers ouvrages un certain nombre de provincialismes.

1512.—Gringore fait représenter aux Halles, le mardi gras (10 février), *le Jeu du Prince des Sotz*, composé d'une sottie, d'une moralité et d'une farce. — Les trois pièces, dont il existe deux éditions anciennes, ont été reproduites par Caron vers 1800, et par MM. d'Héricault et de Montaiglon (*Œuvres de Gringore*, I, 197-286). La sottie a été réimprimée, en outre, par Fournier (*Théâtre franç. avant la Renaissance*, 293-307), et la farce par Barraud (*Recueil de Pièces rares et facétieuses*, I, II, 1-24).

1514. — Jehan Marchand et Gringore reçoivent de la ville de Paris une somme de cent quinze livres pour un mystère joué lors de l'entrée de la reine Marie d'Angleterre.

Sauval, III, 593-594.

1515. — Nous attribuons à Gringore la *Sotye nouvelle des Croniqueurs*, qui nous a été conservée par un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Franç., n° 17527, f. 54 v°-61 v°), et que M. G. Guiffrey a publiée à la suite de sa *Chronique du roy Françoys, premier de ce nom* (Paris, 1869, in-8), 429-444. — Les personna-

On rencontre cependant le bois de Mère Sotte sur le titre d'une édition du *Monologue des Sotz joyeulx de la nouvelle Bande* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, III, 11), pièce qui est signée de la devise: *Esperant mieulx*, et qui, par conséquent, ce paraît pas être l'œuvre de Gringore. Cette édition sort des presses de Guillaume Nyverd, le plus incorret de nos anciens imprimeurs, et celui-ci n'aura peut-être employé le bois des trois sots, qu'en raison du sujet et en fraude des droits de notre auteur. Le fils de Nyverd, Guillaume II, s'est rendu coupable d'une supercherie analogue, quand il a réimprimé, sous le règne de Charles IX, le *Blason des Heretiques* de Gringore, auquel il a donné le titre de *Cronique des Luteriens*, et dont il a fait disparaître l'acrostiche final. (Voy. *Œuvres de Gringore*, I, 291-294.)

La devise *Raison par tout*, qui surmonte le bois des trois sots, était bien la devise personnelle de Gringore; elle se retrouve isolément à la fin de plusieurs de ses ouvrages, par exemple, à la fin des *Heures de Nostre Dame*.

ges qui figurent dans cette pièce sont : « La Mére » et cinq « Sotz » ; or nous savons, par *le Jeu du Prince des Sotz*, et par les ouvrages dont nous venons de rappeler les titres, que la « Mére », c'est-à-dire la « Mére sotte », n'était autre que Gringore. Des allusions précises nous permettent de dater la *Sotye nouvelle* du mois de mai 1515.

1517. — La ville de Paris confie encore une fois à Gringore et à Marchand le soin de représenter le mystère donné devant le Châtelet le jour de l'entrée de la reine Claude de France, et leur alloue, de ce chef, une indemnité de cent livres parisis.

Sauval, III, 597.

1527. — Gringore compose, à la requête des maîtres et gouverneurs de la confrérie de Saint-Louis, établie dans la chapelle Sainte-Blaise à Paris, un mystère en neuf parties, intitulé : *La Vie de Monseigneur Saint Loys* (Biblioth. nat. Ms franç., nº 2784 ; *Œuvres de Gringore*, II). — Cette pièce n'est pas datée, mais il est aisé d'en fixer la date à l'aide des allusions aux événements contemporains qu'on y relève, notamment dans le rôle de l'Empereur. Le second « livre », sinon le mystère tout entier, a dû être écrit au moment où les troupes du connétable de Bourbon venaient d'entrer dans Rome. (Voy. notamment les v. 2057 et suiv.) Or, la représentation ayant dû avoir lieu le 25 août, jour de la fète de saint Louis, on ne se trompera guère en datant, au moins la seconde journée, du 25 août 1527 [1].

On le voit : à partir de 1517, Gringore renonce presque au théâtre. Ce n'est plus lui que la ville de Paris charge des représentations données les jours de fête, et pourtant il est à l'apogée de son talent, ainsi que l'atteste le *Mistére de Saint Loys*. Il fait

1. Les bibliographes attribuent d'ordinaire à Gringore une moralité intitulée : *Le Nouveau Monde avec l'Estrif du Pourveu et de l'Ellectif*, qui fut jouée à Paris le dimanche 11 juin 1508 (Brunet, IV, 113), et la *Sottise a huict personnaiges, c'est assavoir : le Monde, Abuz, Sot dissolu, etc.*, qui doit être de l'année 1514 (Brunet, II, 1749). Ces deux pièces sont l'œuvre d'André de la Vigne, comme nous le démontrerons dans le *Répertoire bibliographique et critique de l'ancien Théâtre français*, auquel nous travaillons depuis longtemps.

encore paraître un livre dont le titre rappelle sa carrière dramatique : *les Menus-Propos de Mére Sotte* (1520), puis, par reconnaissance pour le duc de Lorraine qui l'avait créé son héraut d'armes sous le nom de Vaudemont, il se livre à la poésie religieuse. Il traduit en vers les *Heures de Nostre Dame*, et les fait paraître avec une dédicace à Renée de Bourbon, femme de son protecteur (1525). C'est sur ce livre que nous nous proposons d'attirer l'attention de nos lecteurs.

En me prestant/sire dieu tes oreilles
Veulles entendre/a ma plainte et clameur

Verba mea auribus percipe

III

Les *Heures de Nostre Dame* sont un livre de luxe, imprimé en beaux caractères gothiques, orné de rubriques et de douze grandes planches gravées sur bois, sans parler de quatre autres figures plus petites. Parmi les douze grandes compositions, il s'en trouve une, au f. 66 r°, dont le sujet est des plus singuliers. Au premier abord, on croit y reconnaître une scène de la Passion, mais les costumes dont sont revêtus les personnages ne ressemblent en rien aux costumes traditionnels. Celui qui est censé représenter le Christ porte une longue robe et un bonnet carré; quant aux bourreaux qui l'entourent, ce sont tous des acteurs grotesques. On remarque, d'un côté, un fou, qui tient un marteau, un bossu qui présente un roseau, un sauvage qui agite un fouet, puis, derrière, une sorte de polichinelle ou de pierrot, coiffé d'un long chapeau pointu, etc.; de l'autre côté, apparaissent une femme bizarrement coiffée, enfin trois autres personnages. Nous donnons du reste une exacte reproduction de cette gravure [1].

Les *Heures de Nostre Dame* eurent un grand succès; une année suffit presque pour que l'édition en fût épuisée. Gringore voulut alors les faire réimprimer et, comme le premier privilége qu'il avait obtenu, à la date du 10 octobre 1525, n'était valable que pour trois ans, il en sollicita un nouveau de la faveur royale. Il semblait que sa demande ne pût manquer d'être accueillie et que la rigueur dont François I[er] fit preuve plus d'une fois envers les imprimeurs ne dût pas atteindre un livre qui était avant tout un ouvrage de dévotion. Un poëte qui chantait les louanges de la Vierge ne pouvait être soupçonné d'être partisan de la réforme. Cependant Gringore rencontra des diffi-

1. M. Bernard (*Geofroy Tory peintre et graveur;* Paris, 1865, in-8, 242-245) a cru que le monogramme GS, surmonté de la double croix de Lorraine

cultés sur lesquelles il n'avait pas compté. Le Parlement évoqua l'affaire ; il se défiait des traités religieux écrits en langue vulgaire, et manda Guillaume Duchesne, docteur de la faculté de théologie, pour lui demander son avis. Celui-ci déclara, d'une manière générale, que la faculté n'approuvait pas les traductions que l'on faisait de la Bible et d'autres livres sacrés, « parce que les livres de la Sainte Ecriture n'avaient été approuvés qu'en latin et non en hébreu, en grec, ou autre langage ». Le Parlement ordonna, en conséquence, par un arrêt de règlement du 28 août 1527, que les *Heures de Nostre Dame* ne seraient pas réimprimées et, adoptant les conclusions de la faculté de théologie, fit défense aux imprimeurs de publier aucun livre de l'Écriture en français, sans une permission spéciale accordée par lui [1].

La défense du Parlement ne fut cependant pas définitive. On doit croire que Gringore eut assez de crédit pour provoquer un nouvel examen de son livre et que cet examen ne lui fut pas défavorable. En effet, le 15 novembre 1527, François Ier lui accorda un nouveau privilége, d'une durée de quatre ans, à partir du 10 octobre 1528, date où devait expirer le privilége de 1525. Les lettres royales sont ainsi conçues : « Françoys, par la grace de Dieu, roy de France, etc. Receue avons l'humble supplication de nostre cher et bien amé Pierre Gringore, dict Vaudemont, herault d'armes de nostre trescher et tresamé cousin le Duc de Lorraine, contenant qu'il a applicqué son temps et lon-

que l'on voit au bas de la planche, était celui de Geofroy Tory, et il a voulu attribuer au célèbre artiste, non-seulement cette composition, mais les autres bois qui ornent les *Heures* de Gringore. M. Ambroise Firmin Didot (*Catalogue de sa bibliothèque,* I, nº 599) objecte avec raison que les figures en question sont pour la plupart très-sommairement traitées, et n'ont rien du faire si correct, de la touche si délicate du maître lorrain. — Nagler (*Die Monogrammisten,* III, 101-103), parle longuement du monogramme GS, qu'il attribue à un graveur italien, mais il est bien difficile d'admettre que nos personnages grotesques soient l'œuvre d'un Italien.

1. Voy. Taillandier, *Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris,* dans les *Mém. de la Soc. royale des antiquaires de France,* nouv. sér., III (1837), 400 (p. 55 du tirage à part).

guement vacqué a translater de latin en françoys et rediger en ryme les *Heures Nostre Dame,* et, pour icelles faire imprimer, il obtint dès le dixiesme jour d'octobre mil cinq cens vingt cinq nos lettres de permission pour icelles faire imprimer, avec inhibition a tous libraires et aultres de non imprimer ou faire imprimer lesdictes *Heures* ainsi par lui redigées en ryme, de latin en françoys, jusques a trois ans lors ensuyvans, qui escherront le dixiesme jour d'octobre prochainement venant; depuis lequel octroy de nous obtenu, il a translaté de latin en françoys et mis en ryme, avec longue application de temps, peine et labeur, plusieurs devotes et louables Oraisons, lesquelles il a intention de adjouxter ausdictes *Heures* par luy translatées et icelles faire imprimer pour estre divulguées, vendues, distribuées et debitées par toute la chrestienté, et, en ce faisant, recouvrer partie de ses labeurs, faiz et mises; mais il doubte que aulcuns libraires se voulsissent semblablement ingerer d'icelles faire imprimer, vendre et distribuer, et emporter la commodité de son labeur, si par Nous ne luy estoit sur ce pourveu, de Nostre grace, provision et reméde convenable, humblement requerant icelle; pour quoy Nous, ces choses considerées, et après ce que lesdictes louables et devotes oraisons, ainsi nouvellement translatées et redigées par ledict suppliant, *ont esté veues par aulcuns notables, sçavans et devotz personnages ausquelz elles ont esté communicquées qui(l) les ont trouvées utilles, devotes, louables et fructueuses,* audict suppliant, luy prolongeant ledict octroy et permission, que par Nous luy avoit esté faict, de faire imprimer lesdictes *Heures* par luy translatées et redigées comme dict est, avons permis et octroyé, octroyons et permetons, etc. »

Grâce à l'opinion favorable émise par les « notables, sçavans et devotz personnages », dont nous venons de parler, les *Heures de Nostre Dame* reparurent en 1528, avec une seconde partie contenant des *Chantz royaulx.* Il en existe même deux éditions précédées d'un calendrier pour les fêtes mobiles de 1528 à 1543, et imprimées, par conséquent, l'une et l'autre en 1528. Nous

avons eu la curiosité de comparer le texte de ces deux éditions avec le texte de 1525 et, dans un examen, rapide il est vrai, nous n'avons relevé aucune différence. L'une des éditions de 1528, rapprochée de celle de 1525, offre cependant une modification importante. On n'y trouve plus la planche grotesque, dont nous avons donné ci-dessus la reproduction. Le r° du f. 66 est occupé, non plus par une scène de la Passion, mais par une figure entièrement nouvelle, qui semble avoir échappé à l'attention des iconographes. Cette figure, qui porte, comme celle qu'elle est destinée à remplacer, le monogramme GS, surmonté de la double croix de Lorraine, représente un homme à genoux, entouré de quatre personnages qui le menacent de bâtons. Comme on le voit, c'est encore une espèce de passion[1].

On pourrait être tenté de voir dans la substitution d'une planche à une autre un incident tout fortuit, mais un fait curieux ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse. La scène de la Passion, qui a disparu du f. 66, se retrouve dans la seconde partie du volume, dans les *Chantz royaulx*, qui, en 1528, accompagnent pour la première fois les *Heures de Nostre Dame*, mais elle a été gravée à nouveau et les personnages grotesques que nous y avons remarqués ont fait place à des personnages entièrement conformes à la tradition. A l'exception des costumes, rien n'a été changé à la disposition générale du tableau. Nous donnons également une reproduction de cette seconde figure, qui occupe le v° du f. Cij.

1. Il y a dans la promptitude avec laquelle cette planche fut substituée à la figure supprimée une preuve presque certaine que l'artiste inconnu, qui signait GS, vivait à Paris.

Chant Royal sur la passion de Nostre seigneur.



O Gens sans raison remplis de folz delitz
Oultrecuidez ensemble murmurerent

IV

D'après ce qui vient d'être dit, il semble que la faculté de théologie n'ait rien eu à reprendre aux vers de Gringore, mais qu'elle ait exigé la suppression d'une gravure jugée par elle trop profane. La figure grotesque se trouve, il est vrai, dans une des éditions de 1528, mais nous sommes disposé à croire que cette édition aura été saisie et supprimée. Toutes nos recherches ne nous en ont fait découvrir qu'un seul exemplaire, auquel ne sont même pas joints les *Chantz royaulx*, en sorte que nous ignorons si cette seconde partie contenait ou non notre planche nº 2. S'il n'y avait pas eu suppression d'une édition, on s'expliquerait difficilement qu'un ouvrage aussi important et qui devait être tiré à un grand nombre d'exemplaires, ait pu être imprimé deux fois dans le courant de la même année.

Quelque opinion que l'on puisse avoir sur ce point, il est incontestable que la planche nº 1 a disparu d'une des éditions de 1528 et d'une édition de 1534, et que la scène qui y était représentée a été traitée à nouveau dans une gravure en tout conforme à la tradition. On ne peut guère attribuer ce changement qu'aux réclamations des théologiens, mais nous n'insisterons pas sur l'opinion présumée des censeurs. La question dont nous cherchons la solution est tout autre. Il s'agit de savoir quel était le sens de la figure primitive. Nous demandons au lecteur la permission de proposer une explication, qui n'a d'autre valeur que celle d'une simple hypothèse.

Les personnages grotesques qui se trouvent mêlés à une scène de la Passion, représentent, croyons-nous, des comédiens italiens. Nous n'avons pu identifier leurs costumes avec ceux qui nous sont connus par divers recueils d'estampes, mais nous n'avons eu à notre disposition que des gravures du XVIIᵉ et du XVIIIᵉ siècle, et nous ignorons même s'il en existe de plus anciennes. Or, tout n'est pas également traditionnel dans le cos-

tume des bouffons italiens. Ceux qu'a représentés Callot ont subi l'influence des modes du temps de Louis XIII, tandis que ceux dont Riccoboni nous a conservé les portraits portent des habits du temps de Louis XV. Il en était sans doute de même au commencement du XVIe siècle; les comédiens devaient se contenter de certains attributs spéciaux et suivre, pour le reste de leur habillement, les modes contemporaines. Cela étant, il ne nous semble pas impossible d'identifier au moins deux de nos personnages. Celui qui tient la couronne d'épines, à gauche de la gravure, paraît être un *Pulcinella* ou un *Gianduja;* l'homme à chapeau pointu et à lunettes, qui est de l'autre côté de la planche, doit être un docteur *Graziano*, ou un *Pancrazio*. Nous n'osons risquer de conjectures pour les autres.

Le fait même que des comédiens italiens vinrent s'établir à Paris vers 1520 est incontestable. Sous Charles VIII, les acteurs français avaient été les maîtres des acteurs de la péninsule; Georges Alione, d'Asti, avait imité et traduit presque littéralement plusieurs farces en vogue à Lyon, ou à Paris[1]; des joueurs de farces français, comme d'Adonville, avaient eux-mêmes passé les monts à la suite des armées royales[2]. Il en fut autrement sous François Ier; les Italiens purent prendre leur revanche. Protégés par le roi, ils obtinrent, sinon les préférences de la foule, du moins celles de la cour. Aussi parvinrent-ils, en plein Paris, à supplanter leurs rivaux français, pour les représentations données par la ville lors des entrées solennelles. Les documents que nous possédons ne sont pas nombreux, mais ils sont des plus instructifs.

Des extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, insérés dans le *Cérémonial françois*[3], nous font connaître en

1. Voy. *Commedia e Farse carnovalesche nei dialetti, milanese e francese, misti con latino barbaro; composte sul fine del secolo XV da Gio. Giorgo Alione;* Milano, G. Daelli, 1865, in-16. Cf. *Bulletin mensuel de la librairie Morgand et Fatout,* mai 1876, 303.

2. Voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françaises des XVe et XVIe siècles,* XII, 329.

3. *Cérémonial françois*, I, 787.

détail les préparatifs faits pour l'entrée de la reine Éléonore d'Autriche à Paris; or, on y lit sous la date du lundi 12 décembre 1530 :

« Ont esté mandez audit bureau, par mondit sieur le gouverneur, maistre Jehan du Pont Alaix et maistre André, Italien, estans au service du Roy, ausquels mondit sieur le gouverneur a enjoint faire et composer farces et moralitez les plus exquises et le plus brief que faire se pourra pour resjouyr le Roy et la Reyne a l'entrée de ladite dame ; lesquels ont promis ce faire et, outre, ledit Du Pont Alaix a dit qu'il veut estre sujet audit maistre André et luy obeir. »

Aussi, au moment où il s'agit de célébrer des réjouissances populaires en l'honneur de la reine de France, les comédiens français doivent céder le pas aux bouffons italiens. Jehan du Pont-Alais lui-même, cet artiste incomparable dont le nom a traversé tout le xvie siècle, comme celui du plus accompli des acteurs de son temps[1], promet d'être « sujet » à maître André et de « luy obeir » !

Si les magistrats municipaux de Paris cédaient ainsi à l'engouement de la cour pour les farceurs italiens, il était naturel qu'ils donnassent aussi la préférence aux peintres et aux décora-

1. Voy. Gringore, *Œuvres*, I, 207; Marot, éd. Jannet, I, 187; P. Grognet, ap. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, VII, 13; Saint-Gelais, éd. Blanchemain, I, 171; B. des Periers, éd. Lacour, II, 134.

Du Pont-Alais mena, comme la plupart de nos anciens joueurs de farces, une existence fort agitée. On ne lui épargnait pas la prison quand il se permettait quelque trait satirique contre la cour. Il fut arrêté, au mois de décembre 1516, en compagnie de Jacques le Bazochien et de Jehan Serre (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, publ. par L. Lalanne, 44; Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XI, 250). En 1524, il donna des représentations à Nancy (*Mém. de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*, 1848, 363). Rentré à Paris, il y fut de nouveau emprisonné en 1529 ou 1530 (nous avons cité plus haut quelques vers d'une supplique adressée par lui à « Messieurs de la cour » pour obtenir sa liberté), mais on voit, par notre texte, qu'il avait repris l'exercice de sa profession avant la fin de l'année 1530. Le roi lui-même apprécia le talent du grand artiste et finit par l'attacher à sa personne. En 1533, Du Pont-Alais accompagna François Ier lors de son entrée au Puy (*Chronique d'Est. Médicis*, publiée par M. Chassaing, I, 352); enfin, en 1534, il reçut du trésor royal une gratification de 225 livres tournois pour diverses représentations données par lui et par sa troupe (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, I, III, 89).

teurs qui venaient d'au delà des monts. Un second document extrait par Godefroy des registres de l'Hôtel-de-Ville, sous la date du lundi 5 décembre 1530, nous édifie à cet égard :

« Les Italiens, c'est à sçavoir Messire Mathée et ses compagnons ont ce jourd'huy apporté au bureau, auquel e[s]toit la compagnie dessus dite assemblée, des pourtraits en papier pour les inventions des mystéres qu'ils seroient d'avis estre faits à l'entrée de la reyne Eleonor es lieux ausquels la ville est tenue les faire ; c'est à sçavoir à la porte Sainct Denys, au Ponceau et à la porte aux Peintres, lesquels pourtraits ont esté veus par mesdits sieurs assemblez ; et leur a esté demandé quel prix ils voudroient avoir pour faire lesdits mystéres esdits lieux ; lesquels ont fait re[s]ponse que, en les fournissant de bois, ils voudroient avoir quatre mil livres tournois, ou que on leur donnast quatre cens escus pour eux quatre et un payeur et controlleur, et ils mettroient volontiers ordre a l'execution desdits mystéres, lesquels pour re[s]ponse ont esté remis a la venue de mondit sieur le gouverneur de Paris [5] ».

Il est probable que l'affront fait à Du Pont-Alais en 1530 n'était pas le premier que lui et ses camarades eussent à subir. Tout nous porte à croire que le temps d'arrêt que nous avons constaté dans la carrière dramatique de Gringore n'eut d'autre cause que le succès croissant des Italiens. Aussi le personnage que les bouffons torturent n'est-il pas, à notre avis, le Christ, mais le poëte lui-même, abreuvé d'outrages par ses concurrents. Le bonnet carré et la longue robe dont ce personnage est revêtu constituent le costume consacré pour les poëtes, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Les bois placés en tête d'une foule de livres gothiques, et où nous voyons « l'acteur » offrant son livre à quelque grand seigneur, le représentent toujours coiffé de ce bonnet carré et vêtu de cette longue robe. On conçoit que la scène ait scandalisé les docteurs de Sorbonne, qui ne pouvaient y voir qu'un travestissement grossier de la Pas-

5. *Cérémonial françois*, I, 783.

sion, mais le graveur, qui était sans doute des amis de Gringore, n'abandonna pas son idée, et c'est lui encore qu'il représenta sous la figure de l'homme agenouillé, que quatre brigands vont mettre à mort.

Le psaume V (*Verba mea auribus percipe, Domine*), dont la traduction accompagne la figure, rend du reste fort bien les sentiments d'aigreur qui devaient être au fond de l'âme du poëte :

En me prestant, sire Dieu, tes oreilles,
Veulles entendre a ma plainte et clameur,
Car tu sais bien, o facteur des merveilles,
Comme je suis en grand doubte et tremeur.
. . . .

Les mal vueillans, gens rempliz de injustices,
Seront de toy arriére deboutez,
Ne a te veoir n'auront point leurs delices,
Mais au tourment d'Enfer seront boutez.
. . . .

Mon seigneur Dieu, plaise a toy me conduire
A cheminer justement en ta loy;
Mes ennemis tachent a me seduire;
Monstre toy dont mon regent et mon roy.

Car a telz gens, plains de malignité,
Amour n'y est, ne confidence ou grace,
Et en leur bouche il n'y a verité :
Leur cœur est vain et rempli de falace.

De leur gosier il ne sort que laidure
Et faulx blason, tout ainsy promptement
Que d'un sepulchre infect et plain d'ordure,
Pour ce, mon Dieu, fais en ton jugement.

La planche refaite, qui a été insérée dans les *Chantz royaulx*, n'offre aucun intérêt particulier ; elle se retrouve à la même place dans les diverses éditions de ce recueil que nous avons eues sous les yeux. Quant à la Passion grotesque, elle reparaît dans une édition de 1540.

Avec le temps on oublia et la gravure satirique insérée dans le volume de Gringore, et les circonstances dans lesquelles elle avait été exécutée.

V

Nous terminerons ces notes en donnant une description sommaire des éditions des *Heures de Nostre Dame* qui nous sont connues. La disposition des premières lignes de l'intitulé permet de les distinguer facilement.

A. Heures de nostre dame translatees en Francoys et mises || en rihtme [*sic*] par Pierre Gregoire [*sic*] dict vaudemōt.... *Paris, cheuz Jehan Petit.* In-4.

> Calendrier de 1524 à 1538. — Privilége du 10 octobre 1525. Biblioth. de M. Ambr.-Firmin Didot (*Catal. raisonné*, nos 600, 600 *bis)*, et de M. le baron James E. de Rothschild.

B. Heures de nostre Dame / translatees de latin en || francoys / et mises en ryme / Additionnees de plusieurs chantz || Royaulx.,. *Paris, en la maison de Jehan Petit.* In-4.

> Calendrier de 1528 à 1543. — Privilége du 15 novembre 1527.

Cette édition contient la figure grotesque; aussi sommes-nous porté à croire qu'elle aura été supprimée. Elle est en tout cas d'une rareté extraordinaire. Nous n'en avons rencontré qu'un exemplaire, qui ne renferme pas les *Chantz royaulx*, bien qu'il soit en ancienne reliure.

Le rondeau, placé au-dessous du bois de « l'homme anatomique » (f. 5 r°), est imprimé ici en caractères gothiques, tandis qu'il est en caractères ronds dans les éditions suivantes. Ce détail et d'autres encore, que nous croyons inutile d'indiquer dans cette courte notice, ne nous permettent pas de penser que

l'édition que nous indiquons par B ait pu être exécutée après 1528.

Biblioth. de M. Ambr.-Firmin Didot (*Catal. raisonné*, n° 601).

C. Heures de nostre dame / translatees de latin en francoys || et mises en ryme / Additionnees de plusieurs chātz Roy- || aulx... *Paris*, *en la maison de Jehan Petit.* 2 part. en un vol. in-4.

Calendrier de 1528 à 1543. — Privilége du 15 novembre 1527.

On ne retrouve pas ici la figure grotesque, qui a disparu également de l'édition suivante.

Biblioth. nat. B. (*Invent.* 2913 *bis* et *ter*), Rés. — Biblioth. Méjanes à Aix, n° 13572. — Biblioth. de M. le duc d'Aumale. — Librairie Fontaine.

D. Heures de nostre dame / || translatees de latin en francoys et mises en ryme / Addition- || nees de plusieurs chantz Royaulx.... *Paris*, *en la maison de Jehan Petit.* 2 part. en un vol. in-4.

Calendrier de 1534 à 1549. — Privilége de 1525 (le second privilége étant expiré depuis 1532, peu importait que l'on réimprimât en 1533 les lettres royales de 1525 ou celles de 1527).

Biblioth. munic. de Douai, J. 173. — Biblioth. de M. Ambr.-Firmin Didot (*Catal.* n° 602).

E. Heures de nostre da- || me trāslatees de latin en francoys & mises en rhyme / || Additiōnees de plusieurs chants royaulx... *Paris*, *en la maison de Jehan Petit.* 2 part. en un vol. in-4.

Calendrier de 1540 à 1544. — Privilége du 25 novembre 1525.

Cette édition, imprimée en 1539, contient la figure grotesque.

Biblioth. nat., B (*Invent.* 2913), Rés.

F. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris, chez Regnault*, 1540. Pet. in-8, lettres rondes.

Brunet, *Manuel*, II, 1753.

G. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris, chez Odin Petit* [1541]. In-8.

Biblioth. Méjanes, à Aix, nº 15944.

H. Heures de Nostre Dame et Chants royaux. *Paris, par Ant. Bonnemère*, 1544. Pet. in-8.

Brunet, *Manuel*, II, 1753.

Les trois dernières éditions sont d'un format trop petit pour qu'on ait pu y insérer les bois des grandes éditions gothiques.
